

Mettez à jour vos connaissances pour exécuter en toute sécurité des opérations d'ordre non électrique dans des locaux ou emplacements réservés aux électriciens, permettre à l'employeur le renouvellement de l'habilitation électrique B0-H0-H0V.

Nature de l'action :

- Entretien ou perfectionnement des compétences

Personnel concerné :

- Personnel non-électricien, exécutant de travaux d'ordre non électrique.

Pré requis :

- Aucun

Effectif :

- 1 à 10 participants

Lieux :

- Intra entreprise – sur site
- Inter entreprise – salle de formation

Durée :

- 1 jour – 07 heures

Mode évaluation :

Un questionnaire d'évaluation de la satisfaction est complété par chaque stagiaire en fin de formation

Sanction de la formation :

- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.
- Avis après habilitation sur le niveau concerné

Objectifs pédagogiques :

1. Identifier les risques et prendre les mesures de sécurité lors des opérations
2. Identifier, vérifier, utiliser le matériel et l'outillage approprié
3. Appliquer les consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie d'origine électrique.

Méthodes pédagogiques :

1. Participatif
2. Mise en situation sur cas concret

Programme :

Retour d'expérience ayant pour objectif :

- D'analyser les accidents et presque accidents
- D'analyser ses pratiques personnelles

Rappel sur les grandeurs électriques

Rappeler les limites fixées par le titre d'habilitation

Repérer la zone de travail prédéfinie

Rappel de sécurité pour l'utilisation du matériel et de l'outillage appropriés

Analyser les risques

Rappel sur les équipements de protection collective et leur fonction

La conduite à tenir en cas d'accident corporel et en cas d'incendie d'origine électrique*

Equipe pédagogique :

Formateurs spécialistes du domaine, titulaires du certificat de « Formateur en Sécurité Incendie », intervenant pour l'organisme de formation habilité BFP (références sur demande).

Délais d'accès :

Un délai minimal de quinze jours est nécessaire entre la demande et le début de la formation (estimation) selon le nombre de stagiaires

Accessibilité :

Conformité réglementaire de l'accès aux personnes en mobilité réduite.

Durée de validité :

3 ans

Tarifs:

<https://bazus-formationpro.fr/contact>

Modalités de financement :

Plusieurs modes de financement vous permettent d'accéder à nos formations en tant que salarié via votre entreprise ou en tant que particulier. Pour en savoir plus, merci de nous contacter.

Contact :

M. Guillaume BAZUS - contact@bazus-formationpro.fr – 06.79.74.49.19